



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

3-2020

L'an deux mil vingt, le trois mars à dix-sept heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le vingt-quatre février deux mil vingt, se sont réunis sous la présidence de M. Michel VERENNEMAN.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- M. Eric LATIL, délégué titulaire

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Jean-Pierre CORBY et M. Daniel PAVARD, délégués titulaires

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH, déléguée titulaire

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Michel VERENNEMAN et M. Philippe BOURGEOIS, délégués titulaires

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
24/02/2020

Nombre de
délégués
En exercice : 12

Présents : 7
Votants : 7

Absents excusés :

- Mme Marie-Christine CHAVILLON, déléguée titulaire d'AUTEUIL LE ROI
- M. Denis WURTZER et M. Michel JAN délégués titulaires d'AUTOUILLET
- Mme Véronique MUZY, déléguée titulaire de MILLEMONT
-

Mme Annie JOSEPH est nommée secrétaire de séance.

BUDGET SIAB COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le président donne lecture du compte administratif 2019 en section fonctionnement et investissement, en dépense et en recettes.

En vertu des articles L 2121-14, L 3312-3 et L 4311-4 du C.G.C.T, sous la présidence de M. Christian LORINQUER, M. VERENNEMAN s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2019,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du comptable,

Procédant au règlement définitif du budget 2019,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 voix votants,

- Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Arrête à la somme de 405.000 €, le montant des restes à réaliser dans la section investissement en dépenses et à la somme de 280.000 € les restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget 2020
- Propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et les budgets annexes :

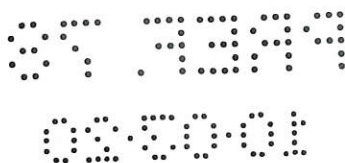
EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDES D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE mandats et titres	Section d'exploitation	A	446 388.94 €	G	712 735.16 €	G-A	266 346.22 €
	Section d'investissement (Y compris les comptes 1064 et 1068)	B	2 165 721.80 €	H	1 681 349.11 €	H-B	- 484 372.69 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C		I	96 814.58 €		
	Report en section d'investissement (001)	D		J	807 815.81 €		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDES D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+D	2 612 110.74 €	Q = G+H+I+J	3 298 714.66 €	= Q-P	686 603.92
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F	405 000.00 €	L	280 000.00 €		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	405 000.00 €	= K+L	280 000.00 €		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDES D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	446 388.94	= G+I+K	809 549.74		363 160.80
	Section d'investissement	= B+D+F	2 570 721.80	= H+J+L	2 769 164.92		198 443.12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 017 110.74	= G+H+I+J+K+L	3 578 714.66		561 603.92

- Dit que cette délibération sera transmise au comptable

Le président,

Michel VERENNEMAN.



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 05/03/2020 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de RAMBOUILLET le 05/03/2020.